



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 janvier 2023

Crise énergétique : des mesures d'accompagnement bienvenues, mais loin d'être suffisantes !

Le pic d'inflation est attendu pour le début de l'année par le gouvernement. Les entreprises agricoles, qui ne peuvent être protégées par le bouclier tarifaire en raison de la puissance requise pour gérer leur activité, se retrouvent dans l'impasse : leur prix de production est en effet durablement haut, puisqu'il est basé sur des contrats énergétiques conclus fin 2022 pour une période d'un an au moins.

Le gouvernement vient d'annoncer des mesures d'accompagnement telles que le report de paiement des impôts et cotisations sociales pour les entreprises en difficulté. L'impact de ces reports pèsera peu sur la trésorerie des exploitations déjà exsangues du fait des charges liées à l'énergie !

Le report de paiement des cotisations sociales est déjà en vigueur dans le monde agricole, pour toute entreprise faisant état de difficultés financières. Quant au report du paiement de l'impôt, il n'a d'impact réel qu'en présence de résultats passés importants, ce qui n'est pas le cas pour ces entreprises.

L'heure n'est donc plus aux simples mesures de soulagement de la trésorerie, mais bien à la réduction effective des charges liées à l'énergie par la mise en place d'un bouclier tarifaire, à l'instar de celui réservé aux particuliers et dont le gouvernement ne cesse, à juste titre, de se féliciter ! Un tel bouclier assurera visibilité et baisse pérenne de charges pour les entreprises agricoles, deux mesures indispensables à la traversée d'une telle crise !

Comme pour les boulangers, la répercussion de la hausse des coûts de l'énergie sur le prix des produits alimentaires français a ses limites, avec en plus un risque élevé de voir les importations de produits étrangers augmenter afin de servir d'amortisseur. C'est inacceptable et mortifère pour les exploitations agricoles françaises comme pour l'ensemble du tissu industriel agro-alimentaire.

Nous maintenons notre demande : la France doit aider ses entreprises agricoles et agro-alimentaires à passer le cap d'inflation par l'instauration d'un bouclier tarifaire sur l'énergie, faute de quoi de nombreuses exploitations sortiront très fragilisées de cette crise ou n'en sortiront pas !

Contact presse :

FNSEA : Sabri Derradji – 06 21 16 80 84 – sabri.derradji@reseaufnsea.fr